

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

CONCOURS AMBULANCIER 2019

(pour une entrée en formation début septembre 2019)

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : MERCREDI 6 FÉVRIER 2019

La formation ambulancier est agréée pour un quota de 25 élèves. Le nombre de places ouvertes au concours tient compte du quota agréé moins les reports.

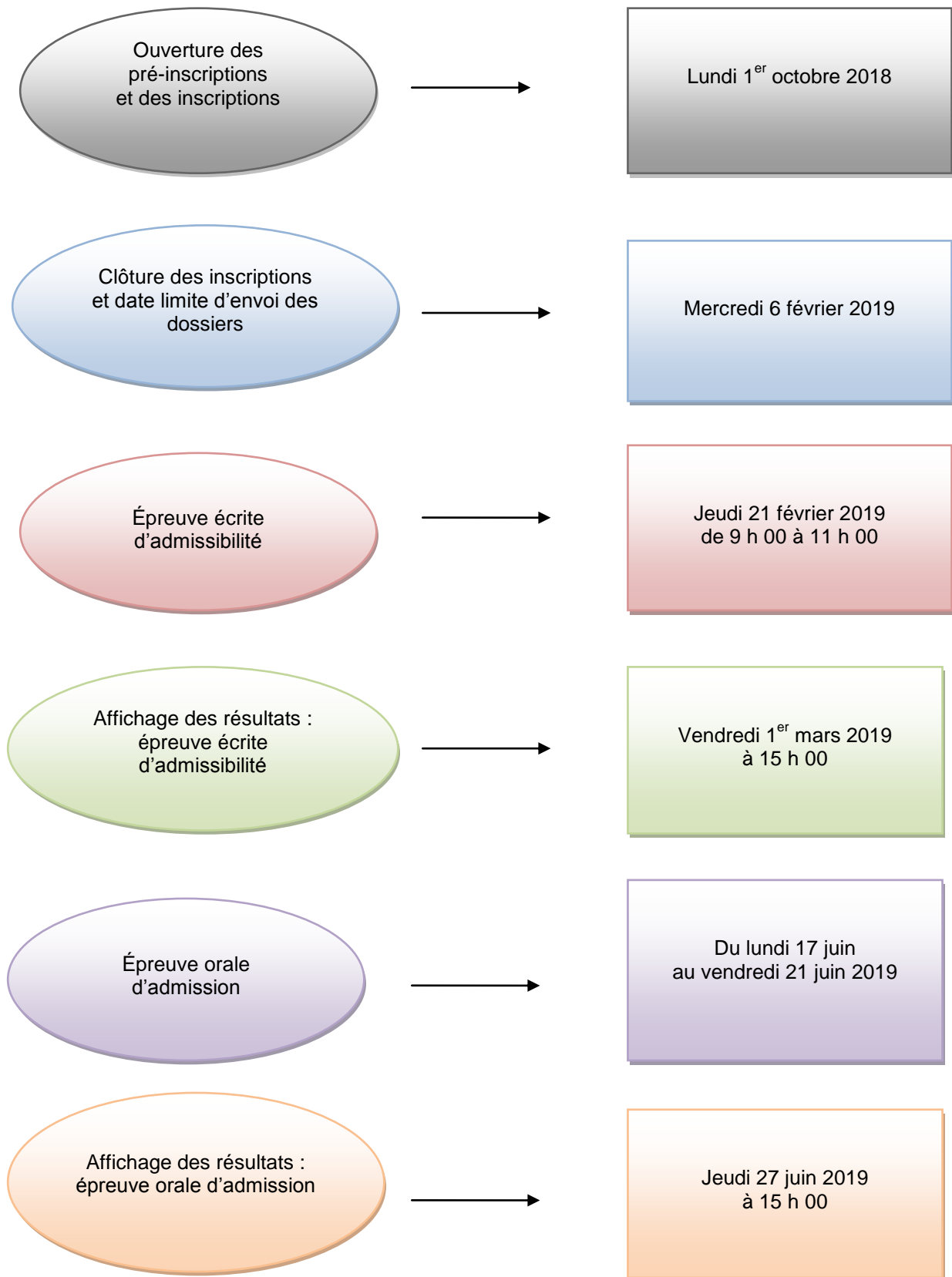
Date de l'épreuve d'admissibilité : **jeudi 21 février 2019 de 9 h 00 à 11 h 00**

Date de l'épreuve orale d'admission : **du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2019**

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Arrêté du 10 janvier 1996 modifié relatif à l'exercice de l'activité d'ambulancier des ressortissants des États membres de l'Union européenne et des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen.
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant au diplôme d'État ambulancier.
- Arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation d'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

Calendrier du concours Ambulancier 2019
Rentrée de septembre 2019



CONDITIONS D'INSCRIPTION

LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE TITULAIRES :

- du permis de conduire catégorie B conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité. Ce permis ne doit plus être **probatoire*** à la **date de clôture des inscriptions**.

* Une période **probatoire** est de 3 ans (réduite à 2 ans pour les personnes ayant suivi la filière d'apprentissage anticipé de la conduite = conduite accompagnée).

- de l'attestation préfectorale **originale** d'aptitude à la conduite d'ambulance établie selon les conditions définies dans le code de la route.

Cette attestation est délivrée par les services des permis de conduire de la préfecture de votre département.

Ce document est délivré par la préfecture après constitution d'un dossier administratif et envoi du certificat médical d'aptitude délivré par le médecin agréé par la préfecture pour la délivrance des extensions de permis de conduire. Les démarches, impression des documents administratifs s'effectuent uniquement par internet sur le site www.interieur.gouv.fr. Puis, les dossiers sont adressés par voie postale à la préfecture.

Attention, depuis le 6 novembre 2017, les démarches concernant la délivrance des permis de conduire se font uniquement en ligne et par voie postale.

- aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter au concours.

CONDITIONS MÉDICALES

Lors du dépôt du dossier d'inscription, le candidat doit être en mesure de **justifier des vaccinations** obligatoires pour exercer dans les établissements sanitaires et sociaux conformément au code de santé publique (cf. dossier d'inscription). Si les conditions médicales (aptitude à la profession d'ambulancier et vaccinations) ne sont pas justifiées à la **date de clôture des inscriptions**, **le dossier sera refusé** (condition réglementaire).

Toutes les vaccinations obligatoires pour exercer le métier d'ambulancier doivent être justifiées et validées par un médecin. Concernant l'immunisation contre l'hépatite B, une **sérologie obligatoire** à la recherche des antigènes / anticorps anti - Hbs doit être réalisée avec copie des résultats à joindre impérativement au passeport vaccinal.

CONDITIONS D'EXEMPTION

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité : Français / Arithmétique

Les candidats titulaires :

- d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV (baccalauréat, licence...);
- d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V ;
- d'un titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux (ex. : réussite au concours d'aide-soignant, d'auxiliaire puéricultrice, d'infirmier...);
- les auxiliaires ambulanciers « diplômés » ayant exercé, à la date des épreuves, pendant 1 mois minimum durant les 3 dernières années et remplissant au moins l'une des 4 conditions susmentionnées.

Pour bénéficier de ces conditions, joindre au dossier d'inscription une photocopie du titre, diplôme ou attestation et/ou pour "les auxiliaires ambulanciers" joindre les justificatifs attestant d'une activité professionnelle d'une durée (minimum 1 mois) en tant qu'auxiliaire ambulancier (à savoir photocopie de l'attestation d'auxiliaire ambulancier + photocopie des bulletins de salaire ou photocopie des certificats de travail).

Sont dispensés de l'épreuve orale d'admission :

Les **AUXILIAIRES AMBULANCIERS titulaires de l'attestation** de formation auxiliaire ambulancier et de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, **ayant exercé**, à la date des épreuves, pendant **une durée continue d'au moins 1 an** durant les 5 dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transports sanitaires.

Pour bénéficier de cette condition, joindre au dossier d'inscription une photocopie de l'attestation de formation d'auxiliaire ambulancier et de l'attestation AFGSU 2 accompagnées d'un certificat de travail. (attention : un contrat de travail n'est pas recevable).

DESCRIPTION DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Attestation Stage d'Orientation Professionnelle (140 heures) : SOP

Condition requise et obligatoire : pour se présenter à l'épreuve orale d'admission, un stage d'orientation professionnelle d'une durée de 140 heures doit être réalisé dans une ou deux entreprises de transport sanitaire terrestre (maximum) au terme duquel (desquels) une attestation de validation de stage est délivrée (cf. page 14) : seul document réglementaire autorisé et à imprimer en 2 exemplaires si besoin.

Les consignes d'organisation du Stage d'Orientation Professionnelle (SOP) sont définies (cf. page 7 à page 14).

Épreuve d'admissibilité

Cette épreuve écrite et anonyme d'admissibilité de deux heures, notée sur 20 points, comporte :

- Un sujet de français du niveau du brevet des collèges permettant au candidat, à partir d'un texte de culture générale d'une page au maximum portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, de dégager les idées principales du texte et de commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum. Cette partie est notée sur 10 points. Une note égale ou inférieure à 2,5 est éliminatoire.
- Un sujet d'arithmétique qui porte sur les quatre opérations numériques de base et sur les conversions mathématiques. Il ne peut être fait appel pour cette épreuve à des moyens électroniques de calcul. Cette partie a pour objet de tester les connaissances et les aptitudes numériques du candidat. Elle est notée sur 10 points. Une note égale ou inférieure à 2,5 est éliminatoire.

Sont déclarés admissibles, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'ensemble de ces deux épreuves.

La liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles est affichée à l'IFPS. Chaque candidat reçoit une notification écrite des résultats.

Épreuve d'admission

Condition requise pour se présenter devant le jury de l'épreuve d'admission :

- être en possession, le jour de l'épreuve orale (au plus tard) de l'attestation de validation (140 heures) du Stage d'Orientation Professionnelle.

Cette épreuve orale d'admission notée sur 20 points, est évaluée par un ou plusieurs groupes de jury d'admission composés chacun de 3 personnes :

- un directeur d'institut de formation ou son représentant ;
- un enseignant régulier dans un institut de formation d'ambulanciers ;
- un chef d'entreprise titulaire du DEA, sans relation avec le candidat.

Cette épreuve d'une durée de 20 minutes, a pour objet, à partir d'un texte de culture générale du domaine sanitaire ou social :

- d'évaluer la capacité du candidat à comprendre des consignes, à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente et à s'exprimer ;
- d'évaluer lors de l'entretien avec le jury la motivation du candidat, son projet professionnel ainsi que ses capacités à suivre la formation ;
- d'évaluer la capacité du candidat à commenter les aspects essentiels du sujet en lien avec le métier d'ambulancier au regard du stage professionnel de 140 heures.

Une note inférieure à 8 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

RÉSULTATS DES ÉPREUVES

Résultats de l'épreuve d'admissibilité : **vendredi 1^{er} mars 2019 à 15 h 00.**

Résultats de l'épreuve d'admission : **jeudi 27 juin 2019 à 15 h 00.**

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés sur le tableau d'affichage à l'entrée de l'IFPS. Ils sont accessibles à toute heure à la consultation. Ils sont consultables également sur le site internet www.chu-besancon.fr/ifpsante/

Tous les candidats sont informés personnellement par écrit de leurs résultats. **Si dans les dix jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.**

Toute place libérée sur la liste principale du fait d'un désistement ou d'une demande de report de scolarité peut être pourvue par un candidat classé sur la liste complémentaire établie à l'issue des mêmes épreuves d'admission.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Cependant, un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit par le directeur de l'institut, en cas de congé de maternité, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde de son enfant ou d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans. Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par le directeur de l'institut, en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle. En outre, en cas de maladie, d'accident ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'institut.

DOSSIER D'INSCRIPTION

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE

POUR VOUS INSCRIRE ET TÉLÉCHARGER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

www.chu-besancon.fr/ifpsante/

- **Suivre rigoureusement le déroulé proposé par le site.**
 - **Utiliser une adresse mail personnelle.** Il est vivement conseillé de se créer une adresse mail spécifique pour le concours qui sera utilisée durant toute la durée de la formation.
Modèle type : prénom nom hébergeur de messagerie électronique
Exemple : marie-dupont@gmail.com
ou autre exemple : jean-dubois@laposte.net
Pour le nom, utiliser le nom de naissance
Ajouter un chiffre après le prénom si le nom et le prénom sont déjà utilisés.
- Attention : ne pas utiliser une adresse mail commune à plusieurs personnes dans votre établissement.
- **IMPORTANT : noter le mot de passe d'accès à votre dossier** qui sera attribué lors de votre première connexion et pré-inscription en ligne. Celui-ci autorisera, lors de nouvelles connexions, l'accès à vos données et aux renseignements saisis pour des modifications ou des corrections éventuelles.
 - **Remplir sans erreur la fiche d'inscription** informatiquement.
 - **Imprimer** tous les documents.

- **Signer manuellement** la fiche d'inscription en bas de page.
- **Joindre au dossier toutes les pièces et justificatifs demandés.**
- Avant d'envoyer votre dossier par la voie postale, **vérifier** que celui-ci est complet : documents demandés joints, chèque bancaire, enveloppes libellées à vos « nom, prénom et adresse », signature apposée sur la fiche d'inscription.

PIÈCES A FOURNIR (cf. dossier d'inscription)

**LE DOSSIER D'INSCRIPTION :
LA FICHE D'INSCRIPTION ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES doivent être transmises**

UNIQUEMENT PAR COURRIER

AVANT LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : MERCREDI 6 FÉVRIER 2019
(cachet de la poste faisant foi)



Adresse :
Institut de Formation de Professions de Santé
UT Concours - Concours Ambulancier
44, chemin du Sanatorium
25030 Besançon Cedex

**LES DROITS D'INSCRIPTION VERSÉS
NE FONT L'OBJET D'AUCUN REMBOURSEMENT**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ
ET SERA RETOURNÉ A L'EXPÉDITEUR**

STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (SOP)

Le stage d'orientation professionnelle d'une durée totale de 140 heures est obligatoire pour autoriser le candidat à se présenter devant le jury de l'épreuve orale d'admission.

ORGANISATION DU STAGE

Aucun candidat n'est admis à se présenter devant le jury des épreuves orales d'admission s'il n'a pas réalisé et validé un stage d'orientation professionnelle d'une durée totale de 140 heures dans une entreprise de transport sanitaire terrestre. La liste des terrains de stage est agréée par le directeur de l'institut de formation ambulancier.

Ce stage peut être réalisé en continu ou en discontinu et au maximum sur 2 sites différents.

A l'issue du stage, le responsable de l'entreprise de transports sanitaires terrestres remet au candidat **l'attestation de validation du stage d'orientation professionnelle** dûment remplie, signée + cachet de l'entreprise (obligatoire) selon le document réglementaire (page 14). Les originaux de l'attestation de validation du stage d'orientation professionnelle (cf. page 14) doivent être présentés à l'institut de formation ambulancier au plus tard le jour de convocation à l'épreuve orale d'admission (dernier délai autorisé). Si 2 stages sont effectués sur 2 sites différents, remplir et compléter 2 attestations de stages.

INFORMATIONS

Pour les candidats, demandeurs d'emploi ayant effectué une période de mise en situation professionnelle.

Si un candidat « demandeur d'emploi » a effectué une PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) dans une entreprise de transports sanitaires terrestres dans le cadre de son projet professionnel avec pôle-emploi, le temps de stage effectué peut être comptabilisé en déduction des 140 heures. Dans ce cas, il est impératif que le chef d'entreprise complète le document (cf. page 14).

Les documents d'évaluation de pôle emploi ne sont pas recevables pour le concours d'entrée en formation ambulancier. Le seul justificatif autorisé pour se présenter à l'épreuve orale d'admission est le document intitulé « Attestation de validation du stage d'orientation professionnelle » d'une durée totale de 140 heures de stage.

CONSIGNES POUR EFFECTUER LE STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (SOP)

Référence réglementaire : arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

Ces consignes concernent toutes les entreprises de transport sanitaire (ETS) qui figurent sur la liste des terrains de stage habilités par le directeur de la formation ambulancier.

1. La liste des entreprises est disponible et accompagnée du modèle d'attestation de validation du stage d'orientation professionnelle (cf. page 8 à page 13).
2. Il appartient au candidat de réaliser individuellement les démarches auprès des entreprises de transports sanitaires terrestres pour effectuer le ou les 2 stage(s) de découverte.
3. Pour se présenter à l'épreuve orale d'admission, les candidats doivent réaliser un stage d'orientation professionnelle de 140 heures. A l'issue du stage, le responsable de l'entreprise remet obligatoirement au candidat l'original de l'attestation de validation de stage dûment complétée et signée. Le stage peut être réalisé en continu ou en discontinu et au maximum sur 2 sites différents.
4. **Les entreprises figurant sur la liste d'habilitation assurent la gestion de la convention de stage.**
5. Sur demande, l'IFPS peut informer et confirmer aux entreprises qui le souhaitent, l'enregistrement de l'inscription du stagiaire au concours d'entrée en formation ambulancier.

ENTREPRISES : Département du Doubs (25)	GÉRANT(S)	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	TELEPHONE
Ambulances Jussieu Secours Hérimoncourt	<i>J.Jacques - Sandrine Hézard</i>	8 rue Charles Allemand	25400	AUDINCOURT	03 81 30 80 62
Jussieu Secours Montbéliard - Amb. Nord Franche-Comté	<i>Stéphane Combe (responsable exploitation véronique Coley)</i>	8 rue Charles Allemand	25400	AUDINCOURT	03 81 60 87 88
Ambulances Jussieu Secours Bethoncourt	<i>J.Jacques - Sandrine Hézard</i>	8 rue Charles Allemand	25400	AUDINCOURT	03 81 92 92 59
Ambulances Jussieu Secours Audincourt	<i>J.Jacques - Sandrine Hézard</i>	8 rue Charles Allemand - BP 103	25403	AUDINCOURT CEDEX	03 81 34 53 53
Jussieu Secours Baume-les-Dames - Ambulances Baumoises	<i>Nicolas Jacoutot</i>	29 avenue du Président Kennedy	25110	BAUME LES DAMES	03 81 84 40 28
Ambulances Tattu Emmanuel	<i>Emmanuel Tattu</i>	1 faubourg d'Anroz	25110	BAUME LES DAMES	03 81 46 65 95
Ambulances Abeille	<i>Fabien Demonet</i>	2D rue Louis Garnier Centre médical Lafayette	25000	BESANÇON	03 81 88 65 06
Ambulances Jussieu Secours Besançon - Amb. ASA 25	<i>Stéphane Combe (responsable exploitation véronique Coley)</i>	19 rue Paul Milleret	25000	BESANÇON	03 81 60 87 88
Ambulances Besançon Assistance - Amb. ABA	<i>Sylvia Demonet, Pdte Fabien Demonet, Vice-Pdt Damien Lairon, Direct. Gal</i>	2D rue Louis Garnier - Centre médical Lafayette	25000	BESANÇON	03 81 88 47 61
Ambulances Jussieu Secours Besançon - Amb. Bonnet	<i>Stéphane Combe (responsable exploitation véronique Coley)</i>	19 rue Paul Milleret	25000	BESANÇON	03 81 60 87 87
Ambulances Demonet Laurent - Amb.Vauban	<i>Laurent Demonet</i>	8 rue Einstein	25000	BESANÇON	03 81 88 38 28
Ambulances Jussieu Secours Besançon - Amb. Saint Jean	<i>Stéphane Combe</i>	19 rue Paul Milleret	25000	BESANÇON	03 81 60 87 82
Ambulances Jussieu Secours Besançon - Amb. Saint Laurent	<i>Stéphane Combe</i>	19 rue Paul Milleret	25000	BESANÇON	03 81 60 87 87
Ambulances Courtot	<i>Philippe Courtot</i>	6 Grande Rue	25460	CHAMPOUX	03 81 62 56 65
Ambulances Binet	<i>Christian Binet</i>	32 rue de l'Eglise	25140	CHARQUEMONT	03 81 44 07 22
Ambulances Tattu Emmanuel	<i>Emmanuel Tattu</i>	1 Grande Voie	25340	CLERVAL	03 81 97 81 64
Ambulances Mortuaciennes et Pontissaliennes	<i>Eric Dubernat</i>	55 rue des Artisans	25300	DOUBS	03 81 46 65 95

Ambulances Jeannier	<i>M. Collardey</i>	10 Le Beugnon	25570	GRAND COMBE CHATELEU	03 81 68 82 48
Ambulances Rossier	<i>Jean-François Vieille</i>	1C place Don Lessus ZAE La Censure	25300	CHAFFOIS	03 81 46 53 53
Ambulances Vuillemin	<i>Pierre Vuillemin</i>	16 rue des Rondeys	25210	LE RUSSEY	03 81 43 72 69
Jussieu Secours L'Isle-sur-le-Doubs - Ambulances L'Isle 25	<i>Nicolas Jacoutot</i>	ZA La Combe Rosiers	25250	L'ISLE SUR LE DOUBS	03 81 92 71 78
Ambulances Vallat	<i>Georges Vallat</i>	14 bis rue des Combes	25120	MAICHE	03 81 64 10 53
Ambulances Assistance Plateau de Maïche - Amb. APM	<i>Christian Binet</i>	24 rue Général de Gaulle	25120	MAICHE	03 81 64 07 94
Ambulances Jussieu Secours Sochaux - Ambulances Filoni Bouguet SN	<i>Nicolas Jacoutot</i>	5 rue G. Boillot ZI du Charmontet	25200	MONTBELIARD	03 81 91 09 57
Ambulances Vieille	<i>Michel Vieille</i>	16 Bois Soleil	25500	MORTEAU	03 81 67 45 97
Ambulances Mortuaciennes et Pontissaliennes	<i>Eric Dubernat</i>	9 rue Les Prés Mouchets	25500	LES FINS	03 81 67 02 91 06 37 87 09 85
Ambulances Guinard	<i>Jean-Paul Guinard</i>	4 Grande Rue	25390	ORCHAMPS-VENNES	03 81 43 55 01
Ambulances Frantz	<i>Cyril Frantz</i>	10 rue des Vergers	25290	ORNANS	03 81 57 17 17
Ambulances Vieille - Maradène	<i>Francis Maradène</i>	7 rue de la Vaumaille	25150	VERMONDANS	03 81 92 41 41
Jussieu Secours Pontarlier – Ambulances du Haut Doubs	<i>Fabrice Jeannerod</i>	18 rue Denis Papin - BP 257	25300	PONTARLIER	03 81 46 46 68
Sarl Ambulances AVRIL	<i>Maud & Mohamed Ali Werghemmi</i>	23 rue des Banardes - BP 26	25800	VALDAHON	03 81 56 23 20
Ambulances VIVOT	<i>Philippe Vivot</i>	26 bis rue de l'Hôtel de Ville	25800	VALDAHON	03 81 56 29 19

ENTREPRISES : Département du Jura (39)	GERANT(S)	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	TELEPHONE
SARL Ambulances du Triangle d'Or	Charlyne Margueron	29 place de la Liberté	39600	ARBOIS	03 84 66 17 40
SARL Ambulances de la Petite Montagne	Audrey Salvi	21 rue des Tilleuls	39240	ARINTHOD	03 84 48 07 80
Beaufort ambulances	Hervé Evrard	7 rue Champ Bouvier	39190	BEAUFORT	03 84 25 11 29
Ambulances Guichard	Mélanie Guichard	1 rue d'Amont	39140	BLETTERANS	03 84 85 04 79
Ambulances Jeunet Frères	Pascal Benoit	3 rue des Tourbières	39250	CENSEAU	03 84 51 31 87
Ambulances Roland Cazeaud	Cyrille Margueron	59 rue de la République	39300	CHAMPAGNOLE	03 84 51 26 38
Ambulances Champagnolaises - Jussieu Secours Champagnole	Hervé Maraux	215 rue Claude et Jean-Claude Ponsar	39300	CHAMPAGNOLE	03 84 52 05 69
Ambulances Masuyer	Jean Balay	43 Grande Rue	39120	CHAUSSIN	03 84 81 80 17
Bresse Revermont - Ambulances Services	Françoise Louis - J.François Fontaine	26 A Grande Rue	39190	COUSANCE	03 84 48 92 82
Ambulances Richard et Fils	Jean-Pierre Richard	Au Village	39260	COYRON	03 84 25 40 24
Ambulances de la Vallée	Thierry Gaulard	Z.I. 5 rue de la Doline	39700	DAMPIERRE	03 84 81 36 98
Jussieu Secours Dole : Amb. Dole Assistance	Pascal Innocenti	130 boulevard Wilson	39100	DOLE	03 84 82 66 33
Ambulances Masuyer DOLE	Jean Balay	199 avenue du Maréchal Juin	39100	DOLE	03 84 81 80 17
Ambulances Dupuis	Maud Dupuis	42 avenue du Maréchal Juin	39100	DOLE	03 84 82 11 50
Ambulances Prost et Fils	Fabrice Prost	8, rue de la Gare	39210	DOMBLANS	03 84 85 29 39
Ambulances des 4 Villages	Yves Bailly - Maître	209 route Blanche B.P. 30	39220	LES ROUSSES	03 84 60 02 01
Ambulances Lédoniennes	Yann Grillet	330 route de Besançon	39000	LONS LE SAUNIER	03 84 24 12 70

Ambulances Michel	Florent Ponsot /Aurélie Carlot	290 avenue de la Marseillaise <u>siège social</u> : 195 rue des Aubépines - ZI Bois de Chize	39000 71500	LONS LE SAUNIER BRANGES	03 84 24 70 70
Ambulances ACG Val de Seille Assistance	Didier Grandperret	346 rue Regard	39000	LONS LE SAUNIER	03 84 24 14 50
Ambulances Dupuis	Maud Dupuis	145 rue des Frères Lumière	39000	LONS LE SAUNIER	
Ambulances Dupuis	Maud Dupuis	1bis rue de Boussières	39800	POLIGNY	03.84.37.76.20
Ambulances Taxis Dominique Berthet	M. Dominique Berthet	25 rue de Bresse	39160	SAINT AMOUR	03 84 48 74 76
Ambulances Taxis Egraz	Stéphanie Egraz	27 rue Carnot	39200	SAINT CLAUDE	03 84 45 19 95
Ambulances Pierre Varchon	Martine Voidey	43 faubourg Marcel	39200	SAINT CLAUDE	03 84 45 04 21
Allo Ambulances Alpha	Benoit Zbinden	5 rue Aristide Birand	39110	SALINS LES BAINS	03 84 37 91 91
Ambulances A.E.S. 39	Pierre Protet	rue de Saint Aubin	39500	TAVAUX	03 84 81 99 99
ENTREPRISES : Département Haute Saône (70)	GERANT(S)	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	TELEPHONE
Ambulances Simon Assistance	Bénédicte Simon	51 rue de Saint sauveur	70300	BREUCHES LES LUXEUIL	03 84 93 74 33
SARL Ambulances Alpha 70	Danielle Fairise	1 rue du Moulin (siège)	70120	COMBEAUFONTAINE	03 84 92 13 09
		24 rue Gambetta	70500	JUSSEY	03 84 68 10 99
Ambulances Simon (Corbenay)	Carole Duhaut	73 rue Henri Duhaut	70320	CORBENAY	03 84 49 03 62
Ambulances Mélinaises - Jussieu Secours Vesoul	<i>Stéphane Combe (responsable exploitation véronique Coley)</i>	124 rue Victor Hugo	70000	ECHENOZ LA MELINE	03 84 75 35 22
Ambulances Simon (Fougerolles)	Carole Duhaut	92 avenue des Chavannes	70220	FOUGEROLLES	03 84 49 12 00
Ambulances Saônoises	Associés : Fortier - Galetti - Mulot - Koss	1 rue de la charlotte	70500	GEVIGNEY MERCEY	03 84 91 15 91

Ambulances Service SN – Jussieu Secours Héricourt	<i>Stép. Combe - J.Jacques Hézard - Sandrine Hézard-Vienot</i>	10 rue du Moulin Brisse	70400	GRANGES LE BOURG	03 84 20 21 21
Ambulances Grayloises	Bernard Fairise	ZAC Gray Sud	70100	GRAY	03 84 65 13 60
Ambulances Vannet Delacroix	Eric Vannet	ZAC Gray sud	70100	GRAY	03 84 65 11 23
Lizaine Ambulances	Damien Boucard	5 rue Gustave Eiffel	70400	HERICOURT	03 84 27 37 81
Ambulances Phoenix	Maryse Rabillaud - Gilles Courtot	26 avenue Léon Jouhaux	70400	HERICOURT	03 84 46 05 57
Ambulances SOS Luxeuil	Franck Grandjean	24 rue Grammont	70300	LUXEUIL LES BAINS	03 84 93 85 85
Ambulance Marnaysienne	Stéphane Daval	ZI les Plantes	70150	MARNAY	03 84 31 74 65
Ambulances Grosdemouge SARL	Eric Paris	11 chemin du chêne vert (siège)	70270	MELISEY	03 84 63 22 22
		4 rue du Vert Chêne	70200	LURE	03 84 30 22 22
		43 square de la Gare	70200	LURE	03 84 40 87 21
SARL Ambulances Lepage	Cédric Remery	23 Grande Rue	70210	VAUVILLERS	03 84 92 45 85 03 84 92 42 08
Ambulances de Ronchamp (Jussieu secours Belfort)	J.Jacques et Sandrine Hézard	50 rue le Corbusier	70250	RONCHAMP	03 84 20 65 77
Ambulances Lupéennes	Carteret Nadège et Frédéric	ZAC de la Combeauté Rue Presle	70800	SAINT LOUP/SEMOUSE	03 84 49 01 70
Ambulances Marion	Éric Paris	6 rue Paul Rémy	70440	SERVANCE	03 84 20 47 11
SARL Ambulances Cousin André	André Cousin - Pierre-Emile Emonnot	6 rue Robert Fontesse Espace de la Motte	70000	VESOUL	03 84 75 94 37
		533 rue du 13 septembre 1944 (siège)	70110	VILLERSEXEL	03 84 20 58 10
Ambulances Mulot	Frédéric Mulot	17 route de Saint Loup	70000	VESOUL	03 8476 64 80 secrétariat : 03 84 76 79 41

ENTREPRISES : Département Territoire de Belfort (90)	GERANT(S)	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	TELEPHONE
SN Ambulances Ehret (Jussieu Secours Belfort)	J.Jacques et Sandrine Hézard	10 rue du Fougerais	90400	TREVENANS	03 84 21 30 23
EURL Est - Ambulances - " Ambulances belfortaines"	Damien Boucard	16 boulevard de Tassigny	90000	BELFORT	03 84 22 83 97
EURL Promédic Sud	Damien Boucard	5 rue de Goudant	90140	BOUROGNE	03 84 58 21 60
SARL Ambulances et taxi DSA et LION	Angélique Lazzaris	70 faubourg de Belfort	90100	DELLE	03 84 56 27 18
SARL Ambulances Paramédic Georges	Dominique Rizzo	87 rue du Général de Gaulle	90850	ESSERT	03 84 21 20 52
		3 bis route D 437 "Les cabris"	90400	BERMONT	
SARL SOS Ambulances Jean Muller	Dominique Rizzo	87 rue du Général de Gaulle	90850	ESSERT	03 84 21 20 52

**ATTESTATION DE VALIDATION
DU STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (SOP)**

CANDIDAT

Nom : Nom marital :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

DATE DU STAGE

* du au

* nombre d'heures réalisées :

ENTREPRISE

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

Nom et fonction du responsable du suivi du stage d'orientation professionnelle :

.....

ÉVALUATION DU CANDIDAT

Critères	Insuffisant	Moyen	Bon	Très bon	Observations
Intérêt pour la profession ambulancier					
Curiosité intellectuelle					
Exactitude, rigueur					
Capacité à s'intégrer au sein d'une équipe					
Appréciation générale					

* mention obligatoire

Date :

Nom & cachet du responsable de l'entreprise